

Montréal, le 1 juin 2016

Les constructions Uni-Pro inc.  
424 rue Notre-Dame  
Donnacona (Québec)  
G3M 1H5



**Objet : *Votre cote qualité GCR***

*Madame, Monsieur,*

*Garantie de construction résidentielle (GCR) reconnaît la qualité de la construction réalisée par les entrepreneurs -accrédités du Québec. Pour l'année 2016, et jusqu'à ce que votre accréditation annuelle soit renouvelée en 2017, nous sommes heureux de vous attribuer la cote qualité GCR suivante :*



GCR souhaite ainsi reconnaître la qualité technique et financière de votre entreprise. Puisque la tarification par bâtiment, le taux d'inspection en chantier et les montants de garantie demandés varient selon la *cote qualité* obtenue, l'obtention de la *cote qualité A* vous permet donc de bénéficier des avantages en ce sens.

Nous vous remercions de contribuer à l'amélioration de la qualité de la construction résidentielle au Québec.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur, l'expression de notre sincère considération,

Jean-Pascal LABROSSE  
Directeur Service aux entrepreneurs